



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

DÉCISION DU MAIRE N°2023/09/165 PRISE EN VERTU DE
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

Direction des Affaires Culturelles

MV/CL

Objet: Contrat avec la société ELECTRE relatif à l'utilisation d'une base de données Bibliographique pour la commune de Saint-Cyr-l'École.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société ELECTRE,

Vu le Budget Communal,

Considérant que dans le cadre de gestion des acquisitions et des activités de la Bibliothèque Municipale Albert Camus, la commune a recours à une base de données bibliographique informatisée.

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune,

DECIDE

Article 1:

Un contrat est conclu avec la société ELECTRE sise 35 rue Grégoire-de-Tours, à PARIS (75006) afin d'utiliser une base de données bibliographique pour la ville de Saint-Cyr-l'École.

Article 2 :

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification.
Il sera renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Article 3 :

Le montant annuel de la prestation est de 2.140,00 euros hors taxes, soit 2.568,00 euros toutes taxes comprises,
Le montant quadriennal de la prestation est de 8.560,00 euros hors taxes, soit 10.272,00 euros toutes taxes comprises.

Article 4 :

Les dépenses afférentes sont inscrites au budget courant.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT-CYR-L'ÉCOLE, le 26 SEP. 2023

Certifié exécutoire par publication en ligne, le : 27 SEP. 2023

Et par transmission en Préfecture des Yvelines, le : 27 SEP. 2023



Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc